

L'harmonisation des modes de scrutin : une occasion manquée !

Communiqué de presse

Quimper, le 29 janvier 2003

Il n'y a pas de législature en France sans réforme d'un ou plusieurs modes de scrutin. Celle-ci n'échappe pas à la règle. Il y aura au total six modes de scrutin différents pour les six élections au suffrage universel direct. La moindre des choses serait de simplifier et donc d'harmoniser. Le schéma pourrait être le suivant :

1. Trois élections : municipales, cantonales, régionales. Toutes à deux tours, avec des mandats de six ans, un seuil de maintien au second tour à 10% des suffrages exprimés, un seuil de fusion après le 1er tour à 5% des exprimés, et un seuil de répartition des sièges pour toute liste ayant 5% des exprimés quelque soit le tour. A chaque fois l'élection se ferait dans la circonscription concernée (commune, département, région) par scrutin de liste avec répartition proportionnelle, la liste arrivant en tête bénéficiant d'une prime pour que la collectivité soit gouvernable. Cette prime pourrait être harmonisée ou différente selon le niveau : 50% pour la commune, 40% pour le département, 30% pour la région.

2. Deux élections nationales : législative et présidentielle. Toutes deux sont à deux tours et je ne serais pas choqué qu'au second tour seuls les deux premiers restent en lice. A une condition : une partie des députés serait élue au scrutin proportionnel sans barre de 5% pour que toutes les familles politiques soient présentes à l'Assemblée Nationale. Le nombre de députés élus de cette façon pourrait concerner 10 à 20% des effectifs de la Chambre. Les autres resteraient élus dans des circonscriptions avec un découpage refait avant chaque renouvellement pour tenir compte de la démographie. Mais ce découpage devrait échapper au Ministère de l'Intérieur et être confié au Conseil d'Etat.

3. Une election européenne, sans changer le scrutin proportionnel ni la barre de 5% des suffrages exprimés pour la répartition des sièges. Dans une Europe élargie à 25 puis 27 pays, et avec un nombre de députés réduit pour la France (78 au lieu de 87), il est important de ne pas disperser à l'excès la représentation française. Le cadre inter-régional garantira le pluralisme. Pour le rapprochement du député européen avec les citoyens, ce n'est pas l'idéal mais ce sera mieux qu'avant. Chaque élu aura au moins un territoire. Actuellement il est une sorte de député "hors sol".

L'occasion de cette harmonisation générale sera cependant manquée. Pourtant l'U.M.P. a la majorité absolue à lui seul à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Ce parti ne doit pas se transformer en "Union pour la Mainmise sur le Pays". Tout concourt aujourd'hui à le penser.

Bernard Poignant
Député européen